

PARTICULIERS

Guide et catalogue des principales opérations et services de votre banque au 1^{er} janvier 2012

édition au 1^{er} septembre 2011

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD**



Banque et populaire à la fois.

www.sud.banquepopulaire.fr

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte ..p4

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

Banque à distancep6

- Par internet
- Par téléphone
- Par automate

Vos moyens et opérations de paiement.....p7

- Cartes
- Virements
- Prélèvements / TIP
- Chèques

Offres groupées de services.....p10

- Equipage, Cyber Equipage, Pass Pop, Equipage Horizon
- Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Irrégularités et incidents.....p11

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

Découverts et crédits.....p12

- Découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers

Epargne et placements financiers.....p14

- Epargne bancaire
- Placements financiers

Assurances et prévoyance.....p16

Opérations bancaires avec l'étrangerp18

Résoudre un litigep19

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs.
L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

tarifs en €

Abonnement permettant de gérer ses comptes sur

Internet : Cyberplus ⁽¹⁾

3,00€/ mois

Soit pour information 36,00€/ an

Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Par alerte reçue

0,20€ /SMS

Carte de paiement internationale (Visa Internationale)

- à débit immédiat par an

39,00€

- à débit différé par an

45,00€

Carte de paiement à autorisation systématique

Visa Electron par an

30,00€

Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement international

Par retrait, à partir du 5ème retrait par mois

1,10€ / retrait

Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro

- en agence par virement

3,50€

- par Internet par virement

0,26€

Frais de prélèvement

- mise en place d'une autorisation de prélèvement au bénéfice d'un créancier organisme public ou assimilés :

gratuit

- mise en place d'une autorisation de prélèvement

au bénéfice d'un autre créancier :

8,75€

- par prélèvement

gratuit

Commission d'intervention

- par opération, avec un plafond de 274,00 euros par mois

13,70€

Assurance perte ou vol des moyens de Paiement

Sécuriplus par an

26,50€

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

⁽¹⁾Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Pour toute question ou toute réclamation relative à la bonne exécution de votre contrat, vous pouvez nous contacter pendant les heures d'ouverture de nos agences au : 09 69 32 21 72 (Numéro Cristal, non surtaxé).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

■ Ouverture d'un compte de dépôt avec signature de la convention de compte **gratuit**

La convention de compte précise notamment :

- Les modalités de fonctionnement du compte
- La périodicité des extraits de compte
- La délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition

Une nouvelle convention de compte est à votre disposition depuis juin 2011. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous retrouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site internet : www.sud.banquepopulaire.fr

■ Service d'aide à la mobilité bancaire **gratuit**

Information : vous ouvrez un nouveau compte, nous nous occupons du transfert de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller.

■ Clôture et transfert de compte vers une autre banque **gratuit**

- Comptes de dépôt et autres comptes **gratuit**
- Plan et Livret d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire **90,00€**
- Comptes Titre ou PEA **28,73€ par ligne** avec un minimum de **98,00€**

Information : le transfert d'une formule d'épargne logement avec les droits à crédits qu'elle a générés demande la constitution d'un dossier complexe.

■ Transferts de tous comptes vers une autre Banque Populaire **gratuit**

■ Désolidarisation de compte joint **17,50€**

■ Le Droit au Compte (Service de Base Bancaire)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

RELEVÉS DE COMPTE (FORFAITS MENSUELS)

Le relevé comprend le solde de tous vos comptes et l'historique des opérations des comptes ayant mouvementé pendant la période.

- Envoi mensuel **gratuit**
- Envoi bimensuel **1,75€**
- Envoi hebdomadaire **3,50€**
- Envoi quotidien **20,00€**
- Relevés de comptes et relevés CB dématérialisés (par Internet via Cyberplus) **gratuit**

Conseil : conservez vos relevés de compte au moins 10 ans. Ils feront foi en cas de litige avec un tiers.

■ Carnet de bord **15,00€**

■ Les dates de valeur

La date de valeur correspond à la date à partir de laquelle une somme est effectivement créditée ou débitée sur le compte. Elle sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

- Versement ou retrait d'espèces **Jour**
- Remise de chèques tirés sur la Banque Populaire du Sud* **Jour ouvré**
- Remise de chèques tirés sur une autre banque* **Jour ouvré +1**
- Réception ou émission d'un virement **Jour**
- Paiement d'un prélèvement **Jour**

* Pour une remise de chèques faite avant 14h00.

TENUE DE COMPTE

■ Frais de tenue de compte

- Compte créditeur sur le trimestre **gratuit**
- Compte ayant présenté une position débitrice au cours du trimestre - Frais forfaitaires **9,00€ /trimestre**

Les frais forfaitaires représentent la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de compte sur les débits du trimestre **0,060%** (taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de plus fort découvert **0,0665%** Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre).

Conseil : pour limiter l'ensemble de ces frais, conservez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez tous vos revenus sur ce dernier.

■ Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN* **gratuit**

*Relevé d'identité bancaire internationale

■ Changement d'adresse **gratuit**

■ Commission de suivi **63,00€ /trimestre**

Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières

- Compte débiteur de plus de 80 jours sur 3 mois
- Compte créditeur de moins de 152€ n'ayant enregistré aucune opération depuis plus de 6 mois
- Compte en règlement judiciaire

SERVICES EN AGENCE

■ Retrait d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque) **gratuit**

- Frais de recherche de document : (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133 du Code Monétaire et Financier) simple : **12,00€** complexe : **nous consulter**

■ Réédition d'un relevé de compte **3,60€**

■ Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel) **7,00€**

- Frais de location de coffres (cotisation annuelle) selon la capacité du coffre et le plafond de garantie choisi. **à partir de 80,00€**

BANQUE A DISTANCE

PAR INTERNET

- **Accès permettant de consulter ses comptes sur l'Internet**
 - Cyberplus Découverte (hors frais de connexion) **gratuit**
- **Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet**
 - Cyberplus (hors frais de connexion) **3,00€ /mois**

Lors de l'utilisation de l'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

- **Services associés**
 - **Produit offrant des alertes sur la situation du compte**
 - SMS : **0,20€ /SMS**
 - Mail : **gratuit**
 - **Services Cyberplus à la demande**
 - Confirmation de virement :
 - SMS : **0,20€ /SMS**
 - Mail : **gratuit**
 - **Relevé de comptes et relevés CB, dématérialisés via Cyber** **gratuit**
 - **Consultation des images-chèque (remis à l'encaissement)** **2,90€**

PAR TELEPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par le serveur vocal Tonalité Plus (0811 088 088)**
 - Forfait par consultation aboutie **0,45€**
 - Consultation d'un Livret Jeune **gratuit**

Ce service sans abonnement vous permet, sur simple appel, de connaître le solde et les 6 dernières opérations passées sur votre compte. Votre code d'accès personnel est indiqué sur votre relevé de compte.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable**
 - SMS+ au 6 11 10 (prix par message, plus coût du SMS) **0,35€**
- **Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable :**
 - Moviplus : **4,00€ /mois**
 - Pour nos clients de moins de 28 ans **3,00€ /mois**

Ce service sur abonnement vous adresse automatiquement, 3 fois par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations.

PAR AUTOMATE

- **Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates**
 - Solde des comptes **gratuit**
 - Consultation des dix dernières opérations **gratuit**
 - Encours carte bancaire **gratuit**
 - Edition de RIB ou d'IBAN **gratuit**
- **Edition d'un historique des opérations sur un automate Banque Populaire** **gratuit**

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Les cartes bancaires vous permettent :

- de retirer des espèces aux distributeurs automatiques
- de régler des achats chez les commerçants acceptant ce moyen de paiement
- de disposer de services d'assistance et de prévoyance
- de réaliser vos opérations bancaires les plus courantes en toute liberté dans nos espaces « Libre-Service Bancaire »
- de recharger le crédit de votre téléphone portable

De la carte de retrait Point Argent Plus, utilisable par nos jeunes clients dès l'âge de 12 ans, aux cartes haut de gamme offrant des capacités de retrait, d'achat, des services d'assistance et de prévoyance particulièrement étendus, vous pourrez choisir dans notre gamme la (ou les) carte(s) adaptée(s) à vos besoins.

Avantage : si vous détenez deux cartes sur un même compte, la deuxième carte de même prix ou celle dont la cotisation est la moins élevée des deux bénéficie d'une remise de 50%.

- **Les cartes de retrait (cotisation annuelle)**
 - Carte internationale de retrait Point Argent Plus **18,00€**
 - Carte internationale de retrait Point Argent Plus pour les moins de 18 ans **gratuit**
- **Les cartes de paiement (cotisation annuelle)**

Information : pour régler vos achats, vous pouvez opter :

- pour le débit immédiat. Chaque achat est alors débité immédiatement, le suivi de votre compte est facilité.
- pour le débit différé. Dans ce cas les paiements effectués dans le courant du mois sont débités le dernier jour ouvré de ce même mois.

- Carte de paiement à autorisation systématique :
 - Visa Electron (débit immédiat uniquement) **30,00€**
- Carte internationale Visa Classic ou FACELIA (voir p. 12)
 - débit immédiat **39,00€**
 - débit différé **45,00€**
- Carte internationale Visa Premier ou FACELIA (voir p. 12) **120,00€**
- Carte internationale Visa Infinite **300,00€**
- Carte NRJ Banque Pop :
 - Cotisation habituelle de la carte (Visa Electron ou Visa Classic) plus :
 - pour les moins de 18 ans : **3,00€**
 - pour les plus de 18 ans : **6,00€**

- **Abonnement e-Carte Bleue (cotisation annuelle)** **12,00€**
 - Pour acheter sur Internet en toute sécurité. Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Premier ou Infinite.

- **Cartego**
 - Cartego vous permet de personnaliser votre carte bancaire avec une photo personnelle ou choisie dans un catalogue.
 - Catalogue des visuels nationaux ou régionaux **8,00€**
 - Photo personnelle **12,00€**

■ Réédition de code confidentiel	gratuit
■ Refabrication de carte	gratuit
■ Frais de restitution (carte capturée par distributeur hors BP)	gratuit
■ Frais d'opposition sur carte volée	gratuit
■ Frais d'opposition carte en cas de perte par le porteur	25,00€
■ Frais d'opposition carte par la banque pour usage abusif	25,00€

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24.
7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

■ Modification du plafond de paiement ou de retrait	5,00€
■ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billet du Groupe Banque Populaire	gratuit
■ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	1,10€
• dès le premier retrait pour :	
- Carte Electron	
- Carte Point Argent	
• Forfait mensuel de retraits gratuits	
- Cartes bancaires nationales et Cirrus : 2 retraits	
- Cartes bancaires internationales : 4 retraits	
- Cartes bancaires internationales dans les conventions Equipage ou CyberEquipage : 6 retraits	
- Cartes Visa Premier et Infinite : illimité	

Conseil : pour éviter ces frais, prenez l'habitude d'utiliser le réseau des distributeurs de billets Banque Populaire.

VIREMENTS

(opérations en France et sur l'Espace Economique Européen)

■ Réception d'un virement occasionnel ou permanent	gratuit
■ Virements entre vos comptes	gratuit
• Au guichet de votre agence, avec un automate, par Internet	
■ Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte Banque Populaire du Sud	
• Au guichet de votre agence	gratuit
• Par Internet	gratuit
• Sur nos automates (virements occasionnels uniquement)	gratuit
■ Virements occasionnels externes dans la zone euro (vers un compte d'un autre établissement) :	
• En agence :	3,50€
• Par l'Internet	0,26€
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	
• Au guichet de votre agence	gratuit
• Par internet	gratuit
■ Frais sur virement permanent	
• Au guichet de votre agence	1,45€
• Par Internet	gratuit

Conseil : pour gagner du temps et réduire les frais sur ces opérations, utilisez Cyberplus, notre service de banque en ligne.

PRELEVEMENTS / TIP

Par cette opération, vous autorisez votre banque à payer les prélèvements qui seront présentés par les créanciers nommément désignés par l'autorisation que vous avez par ailleurs signée.

■ Frais de prélèvement	
• organismes publics ou assimilés	gratuit
• autres organismes ou établissements	
- mise en place d'une autorisation de prélèvement	8,75€
- par prélèvement	gratuit
- mise en place pour les moins de 28 ans (tous créanciers)	gratuit

Avantage : vous bénéficiez de la gratuité dans les 6 mois suivant l'ouverture du compte.

■ Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution	gratuit
--	---------

CHÈQUES

■ Remise de chèque(s)	gratuit
■ Paiement d'un chèque	gratuit
■ Renouvellement automatique d'un chéquier	gratuit
Dès que vous utilisez les derniers chèques de votre carnet, la fabrication d'un nouveau chéquier est automatiquement déclenchée.	
■ Frais d'envoi de chéquier à domicile (1 chéquier par envoi)	
• Envoi par courrier simple :	
- Chéquier de 40 formules portefeuille	0,75€
- Chéquier de 40 formules souche à gauche	0,93€
- Chéquier de 60 formules	2,30€
• Envoi par courrier recommandé :	
- Chéquier de 40 formules	5,18€
- Chéquier de 60 formules	6,08€

Ces frais correspondent à la récupération des frais postaux. Ils sont donnés à titre indicatif et sont sujets à variation en fonction de l'évolution des tarifs postaux.

Vous pouvez choisir entre l'envoi par poste (envoi simple ou recommandé) et le retrait du nouveau chéquier au guichet de votre agence. Si vous êtes client d'une agence sans caisse (Libre Service Bancaire LSB), votre chéquier vous sera adressé par courrier simple.

■ Frais d'émission d'un chèque de banque	15,00€
■ Frais d'opposition sur un chèque	16,00€
■ Frais d'opposition sur une série de chèques	25,00€

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

CHOISIR UNE CONVENTION DE RELATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

Une convention de relation est un ensemble de produits et de services destinés à la gestion quotidienne de vos comptes et adaptée à vos besoins : compte de dépôt, carte bancaire, assurance pour la perte ou le vol de vos moyens de paiement, autorisation de découvert, outils de suivi de vos comptes et de votre budget. Certains de ces services doivent être nécessairement détenus, d'autres sont optionnels. La convention vous permet de bénéficier d'avantages tarifaires sur les produits qui la composent.

EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits obligatoires au choix	Produits optionnels	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus • Autorisation de découvert • Fructi-Facilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de Bord • Crescendo 	<ul style="list-style-type: none"> • Cyberplus 	<ul style="list-style-type: none"> • -10 % • -15 % clients ACEF ou Casden

CYBER EQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans

Produits obligatoires	Produits optionnels indissociables	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus • Cyberplus 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de découvert • Fructi-Facilités • Carnet de Bord ou Crescendo 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité abonnement Cyberplus • -5 % clients ACEF ou Casden

EQUIPAGE HORIZON pour les clients de 16 à 28 ans

Produits obligatoires	Produits facultatifs	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de paiement • Sécuriplus 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret Jeune • Cyberplus • Moviplus 	<ul style="list-style-type: none"> • -50 % • -75 % clients Etudiants

PASS' POP pour les clients de 12 à 17 ans

Produits obligatoires	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> • Carte bancaire de retrait • Livret Jeune 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité

BASEO Banque Populaire (Gamme de moyens de Paiements Alternatifs)

Carte bancaire Visa Electron 1 chèque de banque par an Service d'alerte sur solde ou sur opération via Cyber Découverte (0.20€ par SMS) 6 mises en place d'avis de prélèvement par an 4 virements externes par mois : 2 permanents, 2 occasionnels	3,50€ / mois
--	--------------

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

■ Commission d'intervention pour compte en irrégularité de fonctionnement

Par opération **13,70€**
 Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Commission plafonnée à 20 opérations par mois.
 Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : «COM INTERVT».

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de saisie-attribution, d'avis à tiers détenteur **89,00€/ acte**
 Frais sur opposition administrative : 10% du montant de l'opposition avec un maximum de 89,00€

INCIDENTS DE PAIEMENT

Attention à l'incidence de l'émission de chèques sans provision. Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques pour l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique sur une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment dès régularisation de la situation.

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision :

12,50€

Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans "le forfait de rejet de chèque".

- Forfait sur chèque rejeté pour insuffisance de provision :
 - Chèque inférieur ou égal à 50 €
 - Chèque supérieur à 50 €

**30,00€
50,00€**

Ce forfait comprend :

- la commission d'intervention
 - les frais de rejet, le traitement du chèque impayé
 - les frais d'ouverture du dossier Banque de France
 - la lettre d'information préalable au rejet du chèque (Murcef)
 - la constitution de provision affectée, la délivrance d'un certificat de non-paiement
 - la demande de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - l'envoi de la lettre d'injonction les frais de représentation
- Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FORFAIT CHÈQUE REJETÉ ».

■ Rejet d'un prélèvement, d'un TIP ou d'un virement permanent pour absence de provision suffisante

6,30€

NB : Dans ce cas, la commission d'intervention reste applicable. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FRAIS... IMPAYÉ »

Le rejet des opérations inférieures ou égales à 20,00 € ne donne pas lieu à perception des frais de rejet.

■ Echéance de prêt non payée, en attente de régularisation

12,50€

■ Paiement d'un chèque sur compte en interdiction bancaire (1^{ère} présentation)

25,00€ / par chèque

Conseil : afin d'éviter ces frais, veillez à conserver votre compte en situation créditrice ou à l'intérieur de l'autorisation de découvert. À défaut, nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre conseiller.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

(SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION DE VOTRE DOSSIER PAR LA BANQUE POPULAIRE DU SUD)

DÉCOUVERT

■ **Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert** **gratuit**

■ **Découvert en compte** **TBB plus 7,60%**

Le dépassement de l'autorisation en place donnera lieu à une majoration de 1% sur les conditions appliquées. Le taux de Base de la Banque ou TBB sert au calcul des intérêts. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Ce taux est affiché dans chacune de nos agences.

Information : le solde de votre compte reste, en principe, créditeur. Nous pouvons convenir ensemble d'une autorisation de découvert. Le coût total de l'utilisation de ce découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ **Prêt personnel et prêt automobile** **1,00%**
 • Frais de dossier
 Calculés sur le montant emprunté, avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€
 • Taux **nous consulter**

■ **Prêts spéciaux clients Acef**
 • Prêt Bienvenue (jusqu'à 6 000 €)
 - Frais de dossier **gratuit**
 - Taux **nous consulter**
 • Prêt Acef Grand Large (jusqu'à 15 000 €)
 - Frais de dossier **0,50%**
 Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 25,00€
 • Taux **nous consulter**

■ **Crédit renouvelable attaché aux cartes FACELIA**
 Frais de mise en place du crédit renouvelable **gratuit**
 Taux (hors assurance facultative) **TAEG : de 11,50% à 17,95%**

FACELIA est un produit de Natixis Financement.

Financer vos études et votre installation (étudiant et/ou âgé de moins de 29 ans).

■ **Prêt Etudiant** (avec un maximum de 5 enveloppes de 5 000€/an)
 • Frais de dossier **gratuit**
 • Taux **nous consulter**

■ **Avance de rentrée** (Jusqu'à 1 000€ et pour une durée maximum de 3 mois)
 • Taux **0%**

■ **Prêt "je m'installe"** (Jusqu'à 4 000€)
 • Frais de dossier **gratuit**
 • Taux **nous consulter**

D'autres possibilités existent pour le financement de permis de conduire, d'un micro-ordinateur **nous consulter**

■ **Caution Jeunes Locataires** (jusqu'à 28 ans inclus)
 • Frais de dossier **30,00€**
 • Taux **1%**

CRÉDITS IMMOBILIERS

Quel que soit votre projet immobilier, construction, achat, travaux d'amélioration ou d'économie d'énergie, nos conseillers vous apporteront une solution sur mesure, adaptée à votre situation d'aujourd'hui et qui ne vous réserve aucune mauvaise surprise demain.

■ **Prêt Epargne Logement**
 • Frais de dossier **gratuit**
 • Taux **nous consulter**

■ **Prêt pour l'habitat écologique**
 • PREVair Plus (construction, achat)
 - Frais de dossier **gratuit**
 - Taux **nous consulter**

■ **Prêt à taux zéro**
 • Frais de dossier **gratuit**
 • Taux **0%**

■ **Autres prêts immobiliers** **1,00%**
 • Frais de dossier
 Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 200,00€ et un maximum de 1 000€
 • Taux **nous consulter**

ASSURER VOTRE CREDIT

	Décès/PTIA (1)/IT(2)	Décès/PTIA (1)
Prêt personnel	0,768 %	0,516 %
Prêt étudiant	-	0,180 %
Prêt immobilier		
<= 34 ans	0,294 %	0,252 %
> 35 ans	0,420 %	0,360 %
option décès jusqu'à 75 ans	0,840 %	0,720 %

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. (2) Invalidité Temporaire.

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et du montant du crédit. Les taux ci-dessous correspondent aux taux planchers applicables.

Produits d'Assurances Banque Populaire Vie et d'Assurances Banque Populaire Prévoyance. Pour tout renseignement sur les conditions d'accessibilité aux garanties d'assurance-crédit, consultez votre conseiller.

AUTRES FRAIS LIES À LA VIE D'UN PRÊT

■ **Modifications apportées à un prêt immobilier**
 • modification de taux, de durée, de garantie, d'emprunteur et autre modification **300,00€**
 • modification de périodicité, de date d'échéance **200,00€**

■ **Information annuelle des cautions** **40,00€ maximum**
 Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

■ **Frais sur délégation d'assurance externe** **180,00€**

■ **Réédition d'un tableau d'amortissement d'un crédit immobilier** **15,00€**

■ **Réédition d'un tableau d'amortissement d'un crédit immobilier via internet** **10,00€**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

EPARGNE BANCAIRE

BENEFICIER D'UNE EPARGNE DISPONIBLE

Ces formules de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en vous assurant une souplesse totale. Les versements et retraits sont possibles à tout moment. Vos intérêts sont crédités annuellement.

■ **Crescendo (abonnement annuel)** **15,00€**

Crescendo vous permet d'alimenter automatiquement les comptes d'épargne que vous avez choisis dès lors que le solde de votre compte de chèques dépasse un montant que vous avez déterminé.

■ **Livret A**

Taux net d'impôt et réglementé

■ **Livret de Développement Durable**

Taux net d'impôt et réglementé

■ **Livret d'Épargne Populaire (LEP)**

Taux net d'impôt et réglementé, avec garantie d'indexation sur l'évolution des prix constatée par l'indice INSEE

■ **Compte sur livret**

Taux brut et lié aux conditions du marché

■ **Livret Fidélis**

Taux brut et lié aux conditions du marché

■ **CODEVair**

Taux brut et lié aux conditions du marché

nous consulter

EPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

■ **Compte Epargne Logement**

Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier tout en gardant la disponibilité des fonds.

■ **Plan Epargne Logement**

Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier à votre rythme, en toute sécurité. En cas de mise en place d'un prêt épargne logement, une prime d'état est versée majorant ainsi la rémunération effective de votre épargne.

EPARGNER POUR VOS ENFANTS

L'épargne déposée sur ces livrets demeure totalement disponible.

■ **Livret Premiers Pas**

Taux brut et lié aux conditions du marché

■ **Livret Jeune**

Taux net d'impôt lié aux conditions du marché

nous consulter

DYNAMISER VOTRE EPARGNE

Placements à terme, Assurance-vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine et de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution la plus adaptée à vos besoins.

PLACEMENTS FINANCIERS

■ **Ordres de Bourse**

Opérations au comptant sur actions, certificats d'investissement, droits, titres participatifs, bons de souscription.

- Au guichet de votre agence ou transmis par téléphone au 0820 361 099, 0,12 € TTC/Min. **1,44%**
(avec un minimum de 19,74 € par ordre)
- Par Internet (contrat Line Bourse)
 - De 1 à 1 500 € **9,50€**
 - De 1 501 à 10 000 € **0,633%**
 - De 10 001 à 40 000 € **0,538%**
 - Au-delà de 40 000 € **0,478%**

■ **Souscription d'OPCVM (hors droits d'entrée)**

- du Groupe BP **gratuit**
- hors Groupe BP **10,00€**

■ **Droits de garde annuels**

	Commission fixe par ligne		Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	
	en agence	par Internet (contrat Line Bourse)	en agence	par Internet (contrat Line Bourse)
Valeurs du Groupe Banque Populaire	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Valeurs hors Groupe Banque Populaire	4.00 €	2.00 €	0.30 %	0.20 %

- Minimum annuel **35,00€**
- Maximum annuel **400,00€**
- Commission PEA **10,00€**
- **Relevé ISF** **27,00€**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCE PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

L'assurance Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit aussi le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont dérobés ou perdus simultanément.

Produits d'Assurances Banque Populaire Prévoyance.

1 adhérent	26,50€
2 adhérents	39,75€
Adhérent de moins de 28 ans, titulaire de la convention Equipage Horizon	13,25€

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

Produits d'Assurances Banque Populaire Prévoyance

■ **MAY (Multirisque des Accidents de la Vie) cotisation annuelle**

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité supérieure à 5%	132,00 €	252,00 €
Option 2 : incapacité supérieure à 30%	90,00 €	180,00 €

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie privée, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie privée garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

■ **Autonomis**

Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi

nous consulter

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle et d'un capital forfaitaire (pour aménagements spécifiques) afin de faire face aux conséquences de la perte d'autonomie.

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

Produits d'Assurances Banque Populaire Prévoyance et Assurances Banque Populaire Vie

■ **Fructi-Famille**

Cotisation annuelle pour 1 000 €, garantie décès ou invalidité absolue et définitive, selon l'âge de l'assuré et l'option choisie (décès toute cause ou accident) avec cotisation minimum de 15 €.

de 1,40€ à 30,30€

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

■ **Fructi-Facilités**

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte au jour du décès

15,20€/an

■ **Fructi-Budget**

Rente de 1 500 € par mois/24 mois	50,60 €/an
Rente de 3 000 € par mois/24 mois	94,60 €/an

Ce contrat d'assurance permet le versement à la famille en cas de décès accidentel de l'assuré, d'un revenu mensuel garanti pendant une durée de deux ans.

PROTEGER VOS BIENS

Produits d'Assurances Banque Populaire IARD

■ **Assurance Auto et Habitation**

Nous vous proposons avec Assur'BP Habitat et Assur'BP Auto, des contrats d'assurance modulables, aux nombreuses garanties, avec le meilleur rapport qualité/prix.

nous consulter

OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER

VOS OPERATIONS DE CHANGE

■ Délivrance de chèques de voyage **1,50%**

■ Achat et vente de billets de banque étrangers

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Ce cours est affiché en agence.

VOS OPERATIONS PAR CARTE BANCAIRE

■ Paiement par carte bancaire

- En euros et dans un pays de l'EEE(1) **gratuit**
- Hors EEE(1), en pourcentage de la transaction et selon la zone géographique, plus cours de change **de 1,30% à 2,50%**

■ Retrait d'espèces à un distributeur

- En euros et dans un pays de l'EEE(1)
Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau Banque Populaire (page 8)
- Hors EEE(1) **3,00€ + de 1,30 % à 2,50 %**

■ Retrait d'espèces à un guichet bancaire

- En euros et dans un pays de l'EEE(1) **5,50€**
- Hors l'EEE(1) **5,50€ + de 1,30% à 2,50%**

VOS VIREMENTS VERS L'ETRANGER

■ Virements frais partagés émis en euros vers un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro(1) et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **3,50€**

■ Virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en Euro(1) ou en devises

- En euros **21,00€**
- En devises + commission de change **21,00€**

VOS VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

Virements en euros en provenance de l'Espace Unique de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **gratuit**

Virements en euros en provenance d'un pays hors de l'Espace Unique de Paiement en Euro(1) ou en devises **21,00€ plus commission de change**
(1) L'Espace Economique Européen + la Suisse

RÉSOLURE UN LITIGE

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire veut vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

■ 1 - **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.**
Son nom figure sur chacun de vos relevés de compte.

■ 2 - **En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque :**

**Banque Populaire du Sud
SERVICE CLIENTS
30 969 NIMES CEDEX 9**

Pour toute question ou toute réclamation relative à la bonne exécution de votre contrat, vous pouvez nous appeler au : 09 69 32 21 72 (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

■ 3 - **En dernier recours, le Médiateur**


Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

**Monsieur le Médiateur Banque Populaire du Sud
30 969 NIMES CEDEX 9**

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) détient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

* Fédération Bancaire Française



 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte

Siège Social Banque Populaire du Sud : 38, bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 554 200 808 RCS Perpignan - ORIAS N° 07 023 534 Téléphone : 04 68 38 22 00 - Télécopie : 04 68 38 48 03. Société de courtage en assurance. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances. Pôle d'activité de Nîmes : 10, Place de la Salamandre - CS 98001 - 30969 Nîmes Cedex 9.



**Pour rester en contact
avec votre banque à tout moment**

**Un accès direct à votre compte
où que vous soyez et 24h/24**



Par Internet, avec Cyberplus

www.sud.banquepopulaire.fr



**Par SMS+ avec le 6 11 10 ou Moviplus
(hors coût de connexion de l'opérateur)**



Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au 0811 088 088

(forfait de 0,45E par appel abouti)

Depuis l'étranger, au +(33) 176 614 728

mgsquidam www.ggsquidam.fr - Crédits photos : Fotolia, Imprimé sur papier recyclé.

Siège Social Banque Populaire du Sud : 38, bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 554 200 808 RCS Perpignan - ORIAS N° 07 023 534 Téléphone : 04 68 38 22 00 - Télécopie : 04 68 38 48 03. Société de courtage en assurance. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances. Pôle d'activité de Nîmes : 10, Place de la Salamandre - CS 98001 - 30969 Nîmes Cedex 9.

